

## Appel à manifestation d'intérêt pour l'installation d'une épicerie ou superette dans le bourg de Maurens

Dans le cadre de sa volonté de créer des services au plus près de la population, le conseil municipal et le maire de la commune Eyraud-Crempse-Maurens, lancent ce présent avis afin de recueillir les candidatures pour l'installation d'une épicerie ou superette dans le bourg de Maurens.

Les candidatures devront être déposées aux jours et heures d'ouverture de la mairie, au plus tard le 30 juin 2023.

Le maire,

Alain OLLIVIER

